

Paris, le 14 octobre 2021.

M. le Président,

Une nouvelle enquête du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) vient de révéler, une nouvelle fois, l'ampleur de la fraude et de l'évasion fiscales. Cette fois-ci ce sont 336 dirigeants et responsables politiques (et pas des moindres) qui sont épinglés et qui ont utilisé toutes les ficelles possibles avec l'aide de banquiers, de financiers et d'avocats fiscalistes pour planquer leur magot et s'enrichir en se soustrayant à l'impôt. Les gros fraudeurs du moment : 7 présidents, 4 premiers ministres, un ex-dirigeant du FMI et des centaines de responsables politiques. Les mêmes qui ont prétendu lutter contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent ou la corruption. Les mêmes qui réclament à la population des efforts toujours plus importants et qui imposent l'austérité. Après les scandales d'évasion et de fraude fiscale précédents comme Luxleaks, Panama Papers, Paradise Papers ou OpenLux, les dirigeants politiques y compris ceux qui sont aujourd'hui épinglés avaient tous promis d'éradiquer les paradis fiscaux. Force est de constater avec les Pandora Papers que ce n'est pas vraiment le cas et qu'au contraire les paradis fiscaux sont en pleine expansion.

Après chaque scandale sur la fraude et l'évasion fiscales, les dirigeants politiques de premiers plans nous ressortent les mêmes poncifs sur leur volonté de combattre ce fléau mais sans rien changer. Et après les Pandora Papers, nous avons eu le droit à leur même pseudo – intransigeance. Bruno Le Maire nous promet donc une nouvelle fois d'être « *intraitable avec ceux qui ont triché avec le fisc français* » et annonce donc la mise en place « *d'une task force composée du parquet national financier et de la direction générale des Finances publiques* » pour « *rechercher les contribuables qui ont triché* ». Intraitable devant les micros mais complaisant quand il continue de supprimer des emplois en particulier à la DGFIP (1948 nouvelles suppressions d'emplois sont envisagées dans le PLF 2022), quand il détruit notre administration, quand il allège les règles du contrôle fiscal...

Des lois, des accords peuvent faire croire également que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale est une priorité. C'est le cas par exemple, de l'accord sur la fiscalité mondiale approuvé par 136 pays le 8 octobre dernier et qui a été présenté comme « *historique* » et même pour notre ministre de l'économie comme « *une révolution fiscale* » qui permettrait de faire enfin en sorte que les multinationales, notamment les fameux GAFAM, « *paient leur juste part d'impôt* ». Rappelons tout de même que cet accord ne concernera qu'une centaine de multinationales et que celles-ci ne seront imposées que sur 25 % de leurs bénéfices. De plus, cet « *impôt mondial* » aura un

taux fixe de 15 % et non plus d'au moins 15 % ce qui permettait de le faire évoluer à la hausse. La première conséquence de cette « révolution fiscale » c'est que les multinationales qui y seront assujetties seront officiellement moins imposées que les PME, puisque, au niveau mondial, le taux mondial d'imposition se situe à 22 %. Ce qui risque de faire encore baisser les impôts sur l'ensemble des entreprises au nom de l'équité.

Une fois encore, cela ne servira pas à éradiquer ce qui fait système. En effet, tout est fait pour que la fraude continue et se développe puisque la financiarisation de l'économie ouvre toujours plus de possibilités aux fraudeurs.

Ce nouveau scandale est d'autant plus révoltant que la pauvreté, la précarité, les inégalités ce sont aggravées durant la crise sanitaire. Et cela risque de continuer avec l'inflation qui depuis plusieurs mois s'accélère. En août elle a atteint 1,9 % et la banque de France prévoit une hausse de 2,8 % pour l'année 2021. En un an, les prix des produits de première nécessité (Gaz, électricité, pétrole, produits frais, vêtements...) ont flambé. Le pouvoir d'achat du plus grand nombre s'effondre avec des salaires, des retraites, des allocations chômage qui dans le meilleur des cas ne feront que stagner... Dans le même temps, les profits des entreprises du CAC 40 explosent pour atteindre 57 milliards d'euros au premier semestre 2021 soit 41 % de plus qu'au premier trimestre 2019. Selon les estimations, plus de 50 milliards d'euros de dividendes pourraient être versés en 2021 soit 10 milliards de plus qu'en 2020.

Mais à priori, l'augmentation du pouvoir d'achat du plus grand nombre n'est pas plus d'actualité ni du côté du gouvernement qui se refuse à augmenter le SMIC ou dégeler le point d'indice des fonctionnaires que du côté du Medef. Et pourtant de l'argent il y en a.

Et ce n'est pas la déclaration d'amour à la DGFIP de M. Le Maire du 11 octobre qui va nous rassurer sur notre pouvoir d'achat. S'il déclare que les agentes et agents ont sauvé la France en gérant le FDS, sa conclusion ne montre aucune véritable reconnaissance, et se borne à encenser les réformes actuelles du NRP en nous enjoignant de partager avec lui les joies de la délocalisation à Vesoul ou ailleurs. Il aurait pu faire plus court, « merci et au revoir » résume bien son intervention.

## **Concernant l'ordre du jour de ce CTL :**

### **Sur les différentes fusions de services présentées à ce CTL:**

Nous reviendrons plus précisément sur chacune des fiches présentées au cours des débats, mais nous voulions dans ces propos liminaires rappeler deux choses.

La première c'est qu'avec ces fusions vous déroulez la déclinaison néfaste du NRP pour généraliser les reculs profonds que nous combattons. Le rouleau compresseur continue donc d'avancer en éclatant « façon puzzle » nos implantations de proximités, pour construire des structures industrialisées sur toutes les missions sans prendre en considération le besoin toujours aussi criant des usagers ni les conditions de travail des collègues.

Nous voulions également revenir précisément sur la question des écrêtements. En effet, cela fait plusieurs CTL que vous nous présentez (suite à la demande des

organisations syndicales) le volume des écrêtements. Alors que vous vous entêtez à nous répondre inlassablement que ce sujet est surtout d'ordre individuel voire que ce serait des cas isolés, nous ne pouvons plus vous laisser dresser ce constat au vu des informations fournies. En effet, comment pourrait-il s'agir de cas isolés quand cela concerne autant d'agent.es d'un service ? Non, M. le président, au vu des chiffres communiqués et du nombre d'agentes et d'agents concerné.es cela ne peut pas être que des situations individuelles. C'est aussi et avant tout un problème d'organisation du travail dans les services et donc de la responsabilité des chef.fes de services. Lors du dernier CTL, sur ce sujet, vous nous avez indiqué dans les services concernés avoir demandé un suivi tous les 3 mois, cela n'est pas suffisant ! Vous devez agir plus rapidement. Selon le rapport social unique de la Direction Générale des Finances Publiques de 2020, 29 715 agent.es (dont 10 888 hommes et 18 827 femmes) ont été écrété.es au moins une fois au cours de l'année 2020 mais le nombre d'heures total n'est pas indiqué...sans doute un oubli de la part de la DG. Sur Paris, combien d'agent.es ont elles/ ils été écrétés en 2020 et surtout combien d'heures cela représente-il ? Quelles conséquences sur les congés et sur le CET ?

### **Concernant la relocalisation de l'activité du centre de gestion des retraites de Paris :**

En lisant vos documents, tout va bien au CGR. Tout est sous contrôle. Mais dans la réalité des collègues de ce service tel n'est pas vraiment le cas.

Fatalisme, surcharge de travail, retard cumulé, manque d'effectifs, manque de soutien hiérarchique, pressions sur les congés...voilà la réalité des collègues que vous niez farouchement.